

COMMUNE DE COSSONAY MUNICIPALITE

Cossonay, le 30 août 2021/taz

Préavis No 08/2021 au Conseil communal

relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA « Route de Morges-Nord » (ou les Prés de Cossonay)

Table des matières

INTRODUCTION	3
DESCRIPTION DES TRAVAUX	3
TROTTOIRS	3
EAUX CLAIRES ET USÉES	3
SERVICES INDUSTRIELS	4
PROJET SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4
CONCLUSIONS	6

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le présent préavis traite des travaux à réaliser sur la route de Morges, d'une part en raison des aménagements nécessaires à la suite de la construction du Plan partiel d'affectation « Route de Morges Nord » ou quartier aujourd'hui nommé « Les Prés de Cossonay » et, d'autre part, la continuité des autres travaux voulus par la Municipalité pour créer différents aménagements de mobilité douce le long de la route de Morges.

Ce document est donc lié au préavis n° 07/2021 relatif à la création d'un trottoir et d'une bande cyclable à la route de Morges. Une organisation fine est nécessaire pour que les travaux soient faits de manière logique et coordonnée.

Par ce préavis, la Municipalité souhaite faire part de la demande de crédit nécessaire à la création d'aménagements qui seront décrits au chapitre suivant.

Description des travaux

Tel que cela a été expliqué dans le préavis n° 07/2021, la Municipalité a tout d'abord fait réaliser un concept global d'aménagements piéton et cyclable pour l'ensemble de la route de Morges. Les travaux ayant été prévus en plusieurs étapes, elle a confié au bureau d'études Thorens et Associés SA le mandat spécifique au tronçon dont il est question dans ce préavis pour identifier les possibilités de réalisation des infrastructures à construire.

Dans ce cadre, le constat a été fait qu'il est nécessaire de créer deux passages piétons avec îlot central, d'élargir la chaussée pour permettre la création de deux bandes cyclables et de réaliser les raccords avec les trottoirs existants ou à créer.

Au moment de la rédaction de ce préavis, les travaux sur les immeubles du quartier des « Prés de Cossonay » touchent à leur fin. C'est pourquoi il serait judicieux d'enchaîner avec les travaux communaux et assurer le lien entre la route de Morges, les différents axes de mobilité douce du centre de la localité ainsi que ceux de l'avenue du Funiculaire. Le funiculaire a réouvert ses installations le 23 août dernier et ramené les voyageurs sur l'avenue du même nom et tous les cheminements qui permettent de la rejoindre, d'où l'importance d'agir.

Trottoirs

Des raccords seront effectués avec les trottoirs existants sur le tronçon concerné par ce préavis, de part et d'autre de la route de Morges.

Eaux claires et usées

Le réseau d'eaux claires et usées à cet endroit est conforme et ne nécessite pas de travaux particuliers en dehors du raccordement des nouveaux avaloirs au réseau communal existant.

Services industriels

En principe, aucuns travaux relatifs aux services industriels (gaz, électricité, téléphonie) ne sont à prévoir, mais le projet leur sera soumis comme cela se pratique usuellement avant le début du chantier pour qu'ils puissent, cas échéant, planifier leur intervention en tenant compte de la planification des travaux de la Commune.

Projet sous l'angle du développement durable

Dans le cadre de la réalisation du plan de quartier, l'Etat a demandé à ce qu'une haie soit plantée du côté du Pré aux Moines, le long de la route en compensation d'une haie enlevée sur l'ancienne parcelle « Bolay ». Un soin particulier sera donc apporté à dite plantation, pour aller dans le sens de la biodiversité.

<u>Finances</u>

L'estimation des coûts après réception des soumissions de génie civil s'élève à CHF 187'316.15 HT. Le tableau ci-dessous résume les principaux postes :

Arrondi	CHF	202'000
Coût total TTC	CHF	201'739.50
TVA 7.7% (taux 2021)	CHF	14'423.35
Total HT	CHF	187'316.15
Divers et imprévus (env. 15%)	CHF	24'432.55
Prestations géomètres	CHF	2'200
Prestations ingénieurs	CHF	14'600
Eclairage public	CHF	15'000
Marquages	CHF	28'000
Génie civil (basé sur soumissions rentrées)	CHF	103'083.60

Préavis n°	08/2021						
Objet du préavis				ans le cadree du PPA Rte de Cossonay)	CHF	202'000.00	
				Montan	t du crédit soum	nis à approbation	•
Estimation financière nette						202'000.00	
Coûts totaux						202'000.00	_
Participations de tiers						0.00	_
Subventions						0.00	
Financements prévu au bilan					•	202'000.00	
Emprunt							
Liquidités						Х	•
							•
				•	•		
Estimation de la durée				mois ou	0	ans	
Début des travaux prévu	0	F	in des trava	ux, prévu 0			
Impact estimé sur le compte fonction	nnement	N° compte	Taux	Année	CHF	20'200.00	Fds 31.12.20
Amortissements				10 ans	202'000.00	20'200.00	•
Prélèvement sur fonds de réserve/EU-E0		9280.3			0.00	0.00	0.0
Prélèvement sur fonds de réserve/Eau		9280.6			0.00	0.00	0.0
Charges de fonctionnement estimées						0.00	
Recettes de fonctionnement estimées						0.00	
Intérêts passifs calculés au taux moyen	(charges						
d'exploitation)			0.00			0.00	•
Plafond d'endettement							
Emprunt avant Préavis	19.08.2021					27'855'215.50	•
Préavis					0.00	0.00	
Emprunt si préavis accepté						27'855'215.50	•
Plafond d'endettement 2016-2021						60'000'000.00	•
Disponible						32'144'784.50	•
Art. 14 - Règlement sur la comptabilité o	des Communes:	_					
Tout investissement fait l'objet d'un	préavis au Con-	seil aénéral o	ни соттип	al indiauant son but. Ie mi	ontant du crèc	ait. Ie mode de	

Conclusions

Au vu des informations précitées, et compte tenu de la nécessité de terminer les aménagements sur la route de Morges sans tarder, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- ➤ Vu le préavis municipal n° 08/2021 ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE:

- de réaliser les travaux prévus dans ce préavis, à savoir de créer 2 passages piétons avec îlot central, de créer 2 bandes cyclables et de faire le raccord de trottoir avec l'existant en lien avec le quartier des « Prés de Cossonay » ;
- de financer ces travaux par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- de porter la valeur de ces travaux, CHF 202'000.-, à l'actif du bilan ;
- d'amortir la somme portée à l'actif du bilan sur une période de 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique La Secrétaire

L.S.

V. Induni T. Zito

Annexe: plan de situation

Délégué municipal : M. Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la commission chargée d'étudier ce préavis : 15 septembre 2021 à 18h00, Bâtiment administratif, salle A.